



FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION EN STRUCTURE D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE

Pour les multi-accueils :

- ♦ la Maison Intercommunale de l'Enfance de Benfeld,
- ♦ « Les Lucioles » de Boofzheim,
- ♦ « Les Libellules » de Gerstheim,
- ♦ la micro-crèche « l'Arc en Ciel » de Witternheim.

PREAMBULE

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein a confié la gestion du multi-accueil de Benfeld à l'Association Générale des Familiales (AGF) et des multi-accueils de Boofzheim et Gerstheim et de la micro-crèche de Witternheim aux Crèches Léa et Léo.

Une place dans l'un ou l'autre établissement pourra vous être proposée en fonction des places disponibles et selon certains critères.

Ce document ne constitue pas une inscription définitive. Un courrier vous sera adressé après examen de votre demande par la commission compétente.

LES TYPES D'ACCUEIL

Accueil régulier : il s'agit d'un accueil dont le rythme est régulier. Généralement un créneau est réservé aux enfants bénéficiant de cet accueil dans le cadre du contrat conclu entre la structure et la famille. (Exemple : un accueil tous les lundis sera considéré comme un accueil régulier)

Accueil occasionnel : il s'agit d'un accueil ponctuel, temporaire et de courte durée. Il est souple et permet de répondre à des besoins ponctuels d'accueil. (Exemple : un accueil de quelques heures et non régulier). Les familles contactent à chaque fois l'établissement pour connaître les disponibilités et réservent en fonction des possibilités.

Accueil d'urgence : il s'agit d'un accueil limité dans le temps, destiné aux parents confrontés à une modification soudaine de leur organisation qui n'a pu être anticipée (nourrice absente, hospitalisation, etc...). Les familles contactent à chaque fois l'établissement pour connaître les disponibilités et réservent en fonction des possibilités.

ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

ou date prévue de l'accouchement : / /

Sexe : M F

FAMILLE

➤ Coordonnée des parents

	PARENT 1	PARENT 2		
NOM :				
PRENOM :				
ADRESSE :				
Code postal				
Ville				
Téléphone domicile :				
Téléphone travail :				
Téléphone portable :				
Adresse de messagerie :				
Profession :				
Nom et adresse de l'employeur :				
Situation familiale :	Marié <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/>	Célibataire <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/>	Vie maritale <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/>	PACS <input type="checkbox"/>
Numéro d'allocataire CAF :				

L'accueil au sein d'une des structures du territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein prévoit des critères de priorité pour des situations sociales et de santé, de domiciliation et de la situation de la famille (délibération du 12 février 2020).

➤ **Les critères et les justificatifs à fournir**

Les Critères	Pondération	Les justificatifs
❖ La situation sociale de la famille comme celle des bénéficiaires des minimas sociaux	1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Numéro d'allocataire CAF ou attestation de quotient familial ✓ Attestation de paiement de la CAF mentionnant le parent unique, si mono parent
❖ Enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique	1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Attestation d'attribution d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ✓ Certificat médical ✓ Attestation d'admission en service spécialisé
❖ Famille monoparentale, en insertion, parent mineur	1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Attestation sur l'honneur ✓ Copie du livret de famille
❖ Grossesse gémellaire, multiple	1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Attestation du médecin
❖ Enfant adressé par les services sociaux ou en famille d'accueil	1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Courrier de l'organisme
❖ La présence de la fratrie dans la crèche à la date de l'admission de l'enfant	1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ A compléter dans la section « Composition de la famille » ✓ Le service prendra l'attache de la structure
❖ Lieu de résidence : territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) et majoration de 15% pour les hors CCCE	Le lieu de résidence est un critère prioritaire. La collectivité instruit en premier lieu les dossiers des familles domiciliées sur le territoire. Sous réserve des places disponibles, les demandes hors CCCE seront étudiées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
❖ La date de la demande	Ce critère est un élément d'arbitrage en cas d'égalité de points	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Date de réception du formulaire par notre service